



Prado
Le service de
retour à domicile

Formulaire d'éligibilité après accouchement



**l'Assurance
Maladie**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Sortie après un séjour de durée standard
ou sortie précoce

Prado, le service de retour à domicile, est destiné à accompagner les femmes dans les suites d'un accouchement par voie basse ou par césarienne. Les critères d'éligibilité à ce service sont définis à partir de la recommandation « sortie de maternité après accouchement : conditions et organisation du retour à domicile des mères et de leurs nouveau-nés » de la HAS de mars 2014.

Éléments à prendre en compte pour la décision d'orientation

Critères pour la mère :

- Agée d'au moins 18 ans
- Absence de handicap psychique, vulnérabilité psychique ou sociale, conduites d'addictions et dépendances sévères
- Absence de co-morbidité
- Absence de complication

Critères pour le nouveau-né :

- Né à terme ≥ 37 SA
- Sans besoin d'être maintenu sous observation en milieu hospitalier
- Aucun problème d'alimentation apparent
- Examen clinique normal le jour de la sortie
- Absence d'ictère nécessitant une photothérapie

Critères complémentaires en cas de sortie précoce* :

- Nouveau-né né à terme ≥ 38 SA
- APGAR ≥ 7 à 5 minutes
- Vitamine K1 donnée
- Accord de la mère

*Nouveau-né de moins de 72h si accouchement par voie basse ; nouveau-né de moins de 96h si accouchement par césarienne.



Prado
Le service de
retour à domicile



Formulaire d'éligibilité après accouchement

Nom de l'établissement (ou cachet): Service:

Identité de la patiente

Nom: Prénom:

Date de naissance: [] [] / [] [] / [] [] [] [] N° de chambre:

NIR: [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
(n° sécurité sociale ou coller une étiquette patient sur les 3 feuillets)

Accouchement

Date et heure d'accouchement: [] [] / [] [] / [] [] [] [] à [] [] / [] [] heures

Type d'accouchement: par voie basse césarienne sans complication

Modalités de sortie

Date et heure de sortie: [] [] / [] [] à [] [] / [] [] heures

Sortie précoce

- Après accouchement par voie basse
(sortie dans les 72 heures après l'accouchement)
- Après césarienne sans complication
(sortie dans les 96 heures après l'accouchement)

Sortie standard

- Après accouchement par voie basse
(à partir de 72 heures après l'accouchement)
- Après césarienne sans complication
(à partir de 96 heures après l'accouchement)

Le changement du mode de sortie implique une modification des délais d'intervention des professionnels de santé à domicile. En cas de changement, l'établissement s'engage à en informer le conseiller de l'Assurance Maladie sans délai.

Décision d'éligibilité à Prado

L'équipe médicale s'engage à prendre connaissance des critères d'éligibilité indiqués sur l'intérieur de la couverture de ce bloc aux fins de décision d'éligibilité médicale du couple mère/enfant au service.

Patiente éligible au service de retour à domicile: Oui Non

Date: [] [] / [] [] / [] [] [] []

Nom, prénom et fonction du professionnel ayant rempli ce document (ou cachet): Signature:



Prado
Le service de
retour à domicile

Formulaire d'éligibilité après accouchement

Nom de l'établissement (ou cachet) : Service :

Identité de la patiente

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / N° de chambre :

NIR :
(n° sécurité sociale ou coller une étiquette patient sur les 3 feuillets)

Accouchement

Date et heure d'accouchement : / / à / heures

Type d'accouchement : par voie basse césarienne sans complication

Modalités de sortie

Date et heure de sortie : / à / heures

Sortie précoce

- Après accouchement par voie basse
(sortie dans les 72 heures après l'accouchement)
- Après césarienne sans complication
(sortie dans les 96 heures après l'accouchement)

Sortie standard

- Après accouchement par voie basse
(à partir de 72 heures après l'accouchement)
- Après césarienne sans complication
(à partir de 96 heures après l'accouchement)

Le changement du mode de sortie implique une modification des délais d'intervention des professionnels de santé à domicile. En cas de changement, l'établissement s'engage à en informer le conseiller de l'Assurance Maladie sans délai.

Décision d'éligibilité à Prado

Patiente éligible au service de retour à domicile : Oui Non

Date : / /

Nom, prénom et fonction du professionnel ayant rempli ce document (ou cachet) : Signature :





Prado
Le service de
retour à domicile

Formulaire d'éligibilité après accouchement

Nom de l'établissement (ou cachet) : Service :

Identité de la patiente

Nom : Prénom :

Date de naissance : [] [] / [] [] / [] [] [] [] N° de chambre :

NIR : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
(n° sécurité sociale ou coller une étiquette patient sur les 3 feuillets)

Date et heure d'accouchement : [] [] / [] [] / [] [] [] [] à [] [] / [] [] heures

Modalités de sortie

Date et heure de sortie : [] [] / [] [] à [] [] / [] [] heures

Sortie précoce

- (sortie dans les 72 heures après l'accouchement)
- (sortie dans les 96 heures après l'accouchement)

Sortie standard

- (à partir de 72 heures après l'accouchement)
- (à partir de 96 heures après l'accouchement)

Le changement du mode de sortie implique une modification des délais d'intervention des professionnels de santé à domicile. En cas de changement, l'établissement s'engage à en informer le conseiller de l'Assurance Maladie sans délai.

Décision d'éligibilité à Prado

Patiente éligible au service de retour à domicile : Oui Non

Date : [] [] / [] [] / [] [] [] []

Nom, prénom et fonction du professionnel ayant rempli ce document (ou cachet) : Signature :

Partie à renseigner par le conseiller de l'Assurance Maladie

Patiente éligible administrativement : Oui Non

Patiente souhaitant bénéficier de Prado : Oui Non